

**ADMISSION DES ÉLÈVES DANS LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS
ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**

L'admission des élèves dans les classes à horaires aménagés (section musique ou danse) au Collège Henri MATISSE est soumise à une décision conjointe du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et du Collège.
Elle tient compte, du niveau scolaire du candidat et de ses capacités dans la spécialité choisie.

Pour ce faire, deux dossiers distincts sont à compléter et à retourner :

**ENSEIGNEMENT MUSICAL OU CHORÉGRAPHIQUE
(CRR)**

Prendre contact avec le CRR Pierre Cochereau
127 avenue Brancolar - 06364 NICE Cedex 4
Tél : 04 97 13 50 00

Le dossier est à télécharger sur le site du conservatoire
<http://www.crr-nice.org> **de fin décembre 2020 au 12 mars 2021**
inclus.

Il devra être déposé au CRR au plus tard le 19 mars 2021.

Les tests de niveau dans le domaine musical ou chorégraphique auront lieu comme suit :

▪ **DANSE :**

Les tests d'aptitude chorégraphique se dérouleront le
mercredi 7 avril 2021.

Un certificat médical précisant l'aptitude à la pratique de la danse est exigé.

▪ **MUSIQUE :**

Les tests d'aptitude musicale et instrumentale se dérouleront le
mercredi 7 & 14 avril 2021.

**Le morceau imposé sera affiché
à partir du mercredi 17 février 2021 à 14h00**

**ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
(Collège Henri Matisse)**

Le dossier de candidature à l'entrée en classe à horaires aménagés collège (musique ou danse), **est :**

⇒ **à télécharger** sur le site : <http://www.ac-nice.fr/clg-matisse-06/>

Fin décembre 2020 au 12 mars 2021 inclus

OU

⇒ **à retirer** au Secrétariat du Collège Henri MATISSE (2 av Seilern - 06000 NICE)

Pour les élèves entrant en classe de 6^{ème}

⇒ Le dossier dont la 1^{ère} page du dossier est à remplir par la famille devra être remis au **Directeur de l'Ecole Élémentaire d'origine (avec les pièces demandées).**

⇒ Ledit dossier sera complété par le Directeur de l'Ecole Élémentaire qui devra le faire parvenir **IMPÉRATIVEMENT** au Collège Henri MATISSE **AVANT** le **vendredi 19 mars 2021.**

Pour les élèves entrant en classe de 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}

⇒ Le dossier dont la 1^{ère} page est à remplir par la famille devra être remis au **Principal du collège d'origine (avec les pièces demandées).**

⇒ Ledit dossier sera complété par le Professeur Principal et le Principal du collège qui devra le faire parvenir **IMPÉRATIVEMENT** au Collège Henri MATISSE **AVANT** le **vendredi 19 mars 2021.**

**La commission académique se tiendra le mardi 11 mai 2021 Après-midi.
Les résultats seront communiqués uniquement par courrier à partir du 31 mai 2021.**

Madame la Responsable des CHAM au CRR,
Bernadette HUDELOT

Madame le Principal,
Gaëlle FRONTONI

Destinataires : Ecoles Élémentaires du Département; CRR